

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Par an, payé d'avance... \$4.00 Pour les pays étrangers... \$5.00 ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, payé d'avance... \$6.00 Pour les pays étrangers... 7.00

LE JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

Éditeur propriétaire, AUGUSTIN COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco

TARIF DES ANNONCES. Six lignes, première insertion... \$0.50 Au-dessus de 6 lignes et pas plus de 10... \$0.60 Pour chaque ligne au-dessus de 10... \$0.70

ROME.

L'Univers a reçu de Rome, le 19 janvier, la dépêche suivante: «La vente de six journaux littéraires produit un grand émoi. Les journaux protestent; ils disent qu'on ait eu le droit de vendre, sans les avertir, les journaux auxquels ils collaborent; ils accusent le paf Oblieght, auteur de la vente.

FRANCE

Paris, 22 janvier. La commission des 33, chargée d'examiner les projets de révision présentés par le gouvernement, a tenu hier, sa seconde séance. A trois heures la commission était réunie. M. Gambetta, président du conseil, a été immédiatement introduit dans la commission. Il était accompagné de M. Cazot, ministre de la justice, et de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur.

ANGLETERRE

Londres, 19 janv. Lundi dernier, une salve de 21 coups de canon faisait savoir aux habitants de Londres que madame la duchesse de Connaught venait de donner le jour à une fille. Chaque coup rappelait doublement aux contribuables que dans un certain nombre d'années on leur demanderait un douaire de 6,000 livres sterling par an pour doter la jeune princesse qui vient de naître.

Académie des sciences de Paris.

Séance du 23 janvier, 1882. Atmosphère et baromètre.—M. Renou adresse une note importante sur la pression atmosphérique réellement exceptionnelle qui règne en ce moment sur la plus grande partie de l'Europe avec une persistance des plus remarquables. Il est certainement peu de personnes qui aient jamais vu le baromètre atteindre une pareille hauteur.

Botanique

M. Duchartre donne communication d'une note de M. Maire sur les changements qui se produisent dans l'organisation des plantes aquatiques lorsqu'on les force à se développer à l'air. Les expériences de l'auteur montrent que, dans ces cas, les feuilles étaient toujours plus petites et que leur épaisseur était formée de cellules plus serrées.

ALLEMAGNE.

On lit dans le Journal de Rome: «Les télégrammes nous ont transmis le résumé du projet de loi ecclésiastique: autorisation pour les évêques destitués de rentrer dans leurs diocèses; diminution des attributions de la haute cour ecclésiastique; dispense pour les prêtres de l'examen d'Etat et admission dans l'Etat des prêtres étrangers; nomination des prêtres auxiliaires sans l'agrément (Anzeigepflicht) du gouvernement, ainsi qu'un droit de veto (Einspruchsrecht); voilà ce que nous connaissons jusqu'ici du

Voici dans quels termes l'empereur...

Voici dans quels termes l'empereur qui accompagne le projet de budget, présenté au Landtag prussien, motive la demande d'un crédit de 98,000 marks pour la légation qui doit être créée près le Vatican: «Ce crédit a été mis sur le compte de la confédération de l'Allemagne du Nord, chargée de représenter la Prusse à l'étranger, et en 1871, sur celui de l'Empire. La légation étant restée vacante depuis 1872, le crédit n'a pas été inscrit au budget depuis 1875. Les motifs qui avaient déterminé le gouvernement à le supprimer ont été exposés dans la séance du Parlement du 5 décembre 1874.

Sur l'interpellation de deux députés...

Sur l'interpellation de deux députés, M. Gambetta fait remarquer que le scrutin de liste étant la base de sa politique, il a droit de demander qu'on lui concède le vote de ce principe pour qu'il puisse gouverner selon ses vues. Une fois le scrutin de liste adopté, dit-il, la Chambre ne fera plus la même besogne, il est certain qu'elle n'aura plus pour certaines reformes la même répulsion qu'éprouveraient des députés qui seraient devant être soumis au scrutin d'arrondissement dans un temps donné.

Le projet de révision pure et simple...

Le projet de révision pure et simple est repoussé par 17 voix contre 15. M. Camille Pelletan et M. Andrieux soumettent à la commission un projet ainsi conçu: Article unique.—Conformément à l'article 8 de la Constitution du 25 février 1875, et sur la demande du président de la République, la Chambre, considérant qu'il y a nécessité de réviser les articles 4, 7, 8 de la Constitution du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, le paragraphe 3, article 7er, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu à révision de ces lois constitutionnelles.

Le projet de révision pure et simple...

Le projet de révision pure et simple est repoussé par 17 voix contre 15. M. Camille Pelletan et M. Andrieux soumettent à la commission un projet ainsi conçu: Article unique.—Conformément à l'article 8 de la Constitution du 25 février 1875, et sur la demande du président de la République, la Chambre, considérant qu'il y a nécessité de réviser les articles 4, 7, 8 de la Constitution du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, le paragraphe 3, article 7er, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu à révision de ces lois constitutionnelles.

Émile Littré.

11 février 1862.—N° 20 LA FÉE DES GREVES XV —Messeigneur, dit Vincent Gueffès, voici l'escarcelle et voilà le voleur! Il montrait le petit Jeannin. Tous les hommes d'armes reconurent l'escarcelle du chevalier Moloir. On se saisit du pauvre Jeannin et Keravel dit: —Attachez la hart hant et courtz au pommier qui est en face! Maître Vincent Gueffès était derrière Jeannin..... —Je t'avais bien dit, petit, petit, murmura-t-il, que j'en serais le tueur! On dit que parfois, quand le vent du nord-ouest laboure profondément les eaux de la baie, on dit que l'on du matelot découvre d'étranges mystères entre les deux monts et les îles de Chau-sey.

de fief, de château, de village. Car la terre a ses ossements comme nous, et la montagne déceédée laisse après soi un squelette de pierre. Les Malouins jettent leurs filets de pêche sur les belles prairies de Césambre, et ce lieu austère où Châteaubriand a voulu son tombeau, le Grand-Ber, était autrefois le centre d'un jardin magnifique. Nul ne saurait dire exactement le temps que la mer a mis à couvrir ces contrées. La lutte était comme ce avant l'ère chrétienne. On sait que les bocages druidiques s'étendaient à huit ou dix lieues en avant de nos côtes. Plus tard, la forêt de Seisy planta ses derniers chênes sur les falaises de Chausséy. En ce temps-là, le Couesnon était un grand fleuve qui Ptolemée et Ammien Marcellin confondaient en verté avec la Seine. Il passait alors à droite du Mont Saint-Michel, longeant les côtes accidentées de la Manche. Ce fut bien longtemps après qu'il fit sa première «folie» sautant de l'est à l'ouest, enlevant le mont de la Bretagne pour le donner à la Normandie. «Si le Couesnon a fait folie: «Si est le mont en Normandie.» Aimez vous les légendes? Penhor, fille de Bud, était la femme d'Amel, le pasteur des troupeaux d'Annon. Annon était seigneur et comte dans le Chézé au-delà du mont Tomblé. Il avait son château au milieu de sept villages qui lui payaient l'ost quand il mettait ses hommes d'armes en campagne. L'un de ces villages avait nom Saint-Vinol; Amel et Penhor y vivaient ensemble. Penhor avait dix-huit ans; Amel atteignait sa vingt-cinquième année. Amel était grand, souple et robuste. Un hiver que le loup rayé de Chézé

était sorti de la forêt pour trouver sa pâture en plaine, Amel se coucha dans la plaine pour attendre le loup. Ces loupes rayés sont plus grands que des chiens de six mois; ils tuent les chevaux et boivent le sang des bœufs endormis. Ces loupes rayés ne fuient pas devant l'homme. La pointe des flèches ne sait pas échauffer leur cuir. Si on les frappe avec l'épée, l'épée se brise dans la main. Amel assit le loup rayé entre ses bûches nerveux et l'outoua. Mais avant de partir pour attendre le loup, Amel avait suspendu dans l'église du village, sous la niche où souriait la bonne Vierge, une quenouille de fin lin, arrondie par les belles mains de Penhor. Amel et Penhor n'avaient point d'enfants. Quand Amel gardait les troupeaux et que Penhor restait seule dans la chaumière, elle était bien triste. Elle se disait: —Si j'avais un beau petit chérubin sur mes genoux, le portrait vivant de son père, j'attendrais gaiement le retour d'Amel. Et de son côté Amel pensait: —Si Penhor, ma bien-aimée, me donnait un cher petit, son vivant portrait, comme je rentrerais heureux à la maison! —Penhor, ma chère femme, dit-il un jour, tisse un voile à sainte Marie, mère de Dieu, un voile blanc comme la neige, et p'as transparent que la brume légère des soirées d'août. La mère de Dieu fut contente, Amel et Penhor eurent un petit enfant. Ils s'aimèrent davantage après de son berceau. Quand l'enfant eut neuf jours et que Penhor fut relevée, Amel prit le berceau dans ses bras pour porter l'enfant dans son baptême. Le baptême reçut, Penhor souleva le berceau à son tour. Elle fit le tour de l'église et gagna l'autel de la vierge.

—Marie, à sainte Marie! dit elle agenouillée, l'enfant que tu nous as donné, je te le rends; qu'il soit à toi et qu'il grandisse avec ta courbe divine. Regarde-le, sainte Marie; il s'appelle Raoul, comme le père de son père. Regarde-le, afin que tu le reconnasses au jour du péral. Amel répondit: Ainsi soit-il. La couleur de Marie est le bleu du ciel. L'enfant Raoul grandit sous cette pieuse livrée. Il était beau; il avait les blonds cheveux de sa mère et l'œil noir d'Amel, le vaillant pasteur, son père. On ne sait si ce fut à cause des pêches des gens de Saint-Vinol ou à cause des pêches de toutes les paroisses de la côte, une nuit, nuit de grand malheur, l'eau du Couesnon s'enfla comme le lait bouillant qui franchit les bords du vase. Le vent soufflait du nord-ouest; la pluie tombait, la terre tremblait. La plaine était couverte d'eau. Quand vint le matin, on vit le Couesnon déborder, c'était la mer. La mer qui avait rompu les barrières posées par la main de Dieu. Elle arrivait sombre, houleuse, charriant des arbres déracinés et des cadavres de bestiaux. L'église de Saint-Vinol était située sur une hauteur. Les gens du bourg s'y réfugièrent. Amel et Penhor, qui avaient emmené leur enfant, restèrent à la porte, parce qu'il n'y avait pas de place dans la nef. L'eau montait, montait. Amel prit sa femme dans ses bras. Ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Il dit: —Adieu, chère femme. Soutiens-toi sur moi; peut-être que l'eau s'arrêtera enfin. Si je meurs et que tu sois sauvée, ce sera bien. Penhor obéit. L'eau montait. Quand l'eau toucha sa ceinture,

Penhor éleva le petit Raoul, disant: —Adieu, mon enfant chéri. Soutiens-toi sur moi; peut-être que l'eau s'arrêtera enfin. Si je meurs et que tu sois sauvée, ce sera bien. L'enfant fit ce que lui disait sa mère. L'eau montait toujours, toujours. Bientôt, il ne resta plus que des vagues courroucées et la tête blonde du petit Raoul, et un peu de la sa robe bleue qui flottait. Or, la Vierge de l'église Saint-Vinol quittait en ce moment sa niche submergée, afin de s'en retourner au ciel. Elle emportait toutes ses offrandes dans ses mains. En passant au-dessus du cimetière, elle aperçut la tête blonde du petit Raoul et le pau de sa robe bleue. La Vierge arrêta son vol et dit: —Cet enfant est à moi. Je veux l'emporter à Dieu. Elle le prit par ses blonds cheveux. L'enfant était lourd, bien lourd pour un si petit corps. La sainte Vierge fut obligée de lâcher ses offrandes une à une et y mettrait ses deux mains. Quand elle eut lâché ses offrandes, le lin, les fleurs et les fruits mûrs, elle put soulever l'enfant. Elle vit bien alors pour quoi le petit Raoul était si lourd. Sa mère le tenait de ses doigts crispés et mourants le père tenait la mère. Oh! le saint amour des familles! La Vierge sourit. Elle dit: —Ils s'aimaient bien. Elle emporta le père avec la mère; la mère avec l'enfant, trois âmes heureuses dans l'éternité de Dieu! On raconte cette histoire aux vieillards entre Saint-Georges et Cherruix. Le mont Tomblé est plus large et moi s'haute que le mont Saint-Michel, son illustre voisin. A l'époque où se passe notre histoire,

les troupes de François de Bretagne avaient réussi à déloger les Anglais des fortifications qui tinrent si longtemps le Mont Saint-Michel en échec. Ces fortifications étaient en partie rasées. Il n'y avait plus personne à Tomblé. Sur la question de savoir si ce maud dit son nom à Juvier ou à la dame victime du géant d'Espérance, Hélène, la nièce de Hoel, les opinions sont diverses. Le roman de Brut, père de tous les poèmes chevaleresques, assigne au mot Tomblé cette dernière étymologie. C'est parce qu'Artus trouva un tombeau de la nièce de Hoel, dit honore et immolée par le fils de son père espagnol, que le mot s'appela Tomblé; «Tumba Helénica». «Del tombe à si cors fu mis». «A tombe Heléine c'est nom pris». Les antiquaires prétendent par contre que Tomblé vient de Tumba-Celini. «Il faut laisser aux antiquaires et aux historiens le plaisir de développer leurs thèses respectives. Ce qui est certain, c'est que Tomblé a sa chronique; que comme le mont Saint-Michel, sa chronique est plus vieille. Tomblé se mourait déjà quand saint Aubert vint fonder la gloire du mont Saint-Michel. C'était sur le rocher de Tomblé, parmi les ruines des fortifications anglaises, que mon leur Huc de Mauveroy avait trouvé un asile. Après la citation au tribunal de Dieu, donnée en la basilique du monastère. On ne sait jamais comment l'habit monacal, on ne sait pas davantage comment il avait obtenu l'entrée du chœur au moment de l'absoute. PAUL FÉVAL. (A continuer.)

et que les stomates étaient toujours plus considérables.

Abaissement du niveau de la mer. — M. Faye a reçu une lettre curieuse de M. Naudin, qui vient de constater à Antibes, un abaissement récent de la Méditerranée de 30 centimètres.

M. Naudin a pensé que ce phénomène bizarre pouvait être dû à un exhaussement du sol résultant d'un certain nombre de secousses volcaniques, ou tremblements de terre, tandis que les habitants, au contraire, croient devoir l'attribuer à la persistance du beau temps.

M. Faye serait assez disposé à admettre cette dernière explication, en ce sens qu'il y aurait là une action spéciale produite par la pression atmosphérique exceptionnelle dont nous venons de parler, laquelle déterminerait un refluxement de la mer, partant un abaissement du niveau des eaux. Cette idée, du reste, a été émise, pour la première fois, par M. Dauzy, qui a attiré l'attention de l'Académie sur l'influence de la pression barométrique sur la hauteur de la mer.

Correspondants à Paris, pour les annonces, réclames, faits divers et correspondances, MM. CAINE et Cie, rue de l'Entrepôt, n. 20

CANADA.

QUEBEC, 11 FEVRIER 1882.

NOTES POLITIQUES.

Nous avons vu par le texte du discours du trône que nous avons publié hier, que le programme ministériel est rempli de projets de loi qui occuperaient pas les Chambres bien longtemps s'il n'était dans le rôle de l'opposition de faire de l'obstruction quand même.

Un mois suffirait pour la passage des mesures mentionnées par Son Excellence et des bills privés, qui sont annoncés.

Si les chambres siègent jusqu'au mois de mai, l'opposition sera donc responsable de plus de deux mois de session et de la dépense énorme qui en sera la conséquence.

Cependant, son obstruction, qui n'aura d'autre but que celui de faire du capital gris, en vue des élections prochaines, sera représentée par les organes comme du zèle patriotique, comme du dévouement sans borne à la chose publique.

Voici la liste des projets de loi contenus dans le discours du gouverneur :

- Le gouvernement proposera :
1° Une loi pour diviser les territoires du Nord-Ouest en quatre districts provisoires ou davantage ;
2° Une loi concernant le service civil ;
3° Une loi modifiant la représentation des comtés d'après le dernier recensement, ce qui donnera environ 4 députés de plus à l'Ontario ;
4° Une loi pour la liquidation des banques insolubles, des compagnies d'assurances et corporations commerciales, qui sont dans le même cas ;
5° Une loi refundant et amendant les lois concernant les terres de la Puissance ;
6° Une loi amendant le statut qui établit la Cour Suprême du Canada ;
Et plusieurs autres lois d'une importance secondaire.
La liste ci-dessus contient deux projets qui provoqueront, sans doute, un débat animé et prolongé. Ce sont ceux relatifs aux territoires du Nord-Ouest et à la Cour Suprême.
L'opposition profitera de l'occasion, sur le premier, pour renouveler la discussion de l'année dernière à l'occasion du transfert du chemin de fer du Pacifique à un syndicat.
Elle nous parlera de nouveaux des spéculations indues, des monopoles oppressifs, etc., etc.
Sur la mesure concernant la Cour Suprême, l'opposition ne manquera pas de prendre sous sa protection ce haut tribunal qui est sa créature.
Non-ne connaissons pas encore le changement que le gouvernement se propose de faire subir à cette haute institution ; mais le discours du trône ne nous pariant que d'un amendement à la loi, nous pouvons conclure qu'il n'est pas question de l'abolir.
Abolir la Cour Suprême serait frapper au cœur l'opposition et le gouvernement ne désire pas se montrer aussi cruel.
Les dispositions centralisatrices et contrairement à l'autonomie des provinces que ce tribunal a montrées dans ces derniers temps, font cependant désirer que sa juridiction soit limitée de façon à sauvegarder les intérêts provinciaux.

Ce qui intéresse le plus, en lisant le discours du trône, est le ton de confiance et de satisfaction avec lequel il signale les progrès du pays, les bienfaits de la politique nationale et la prospérité qu'elle a fait naître.

Son Excellence nous annonce que nous avons eu, durant le dernier exercice, un surplus de recettes sur les dépenses d'au-delà de quatre millions de piastres, et que cet excédant a été employé à diminuer la dette publique et à couvrir les frais de travaux publics.

Nous aurons été obligés de recourir à l'emprunt sans cette situation prospère de nos finances, comme cela se faisait sous le régime antérieur.

Les tableaux du commerce et de la navigation, qui ont été déposés dès hier sur le bureau de la chambre des communes, nous expliqueront en détail les causes principales de notre prospérité croissante.

Le commerce de la Confédération, durant le dernier exercice, a dépassé celui de toutes les années précédentes, depuis 1874.

Nos rapports commerciaux se sont considérablement développés avec la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Indes Occidentales, l'Amérique du Sud, la Chine et le Japon.

Quant à l'Angleterre, notre commerce a repris les proportions auxquelles il s'est élevé dans les meilleures années.

Incorporation et le gouvernement du Québec.

Son Honneur le maire de Québec, MM. les échevins Hearn, Rinfret et Rhéaume, MM. les conseillers McWilliam et Johnston, et M. Baillargé, ingénieur de la cité, ont eu une entrevue, hier, avec l'honorable M. Chapleau.

M. l'échevin Hearn a dit que le conseil de ville de Québec désirerait une entente avec le gouvernement, pour ce qu'elle doit à la voie ferrée du Nord, et il a demandé ce que le gouvernement se proposait de faire. Le premier ministre a dit qu'il s'attendait que la corporation, pour se libérer du paiement de la balance de \$600,000 de sa souscription, céderait son droit de propriété dans le dit chemin de fer, et aussi la propriété du Palais, contenant environ un million de pieds de terrain.

Ainsi, dans le cours des cinq ans à suivre, le gouvernement passerait à la ville toute la propriété du Parc où se trouve actuellement le marché au bétail, compléterait l'ouverture de la rue St. André, choisirait un endroit plus éloigné que la rue du Prince-Edouard, par le passage du chemin de fer du Nord, prolongerait sa ligne depuis le Palais jusqu'à l'eau profonde, et agrandirait les quais du Palais.

M. l'échevin Hearn répliqua que puisqu'on demandait à la ville de faire le sacrifice de cette dernière propriété, il voulait savoir si le gouvernement ferait davantage pour aider la construction du chemin de fer, du lac St. Jean, chemin qui intéresse toute la Province comme la ville de Québec.

L'honorable M. Chapleau répondit qu'il ne pouvait rien promettre officiellement à ce sujet, mais il a assuré que ses collègues desireraient autant que lui-même voir ce chemin construit et sont disposés à faire dans ce sens ce qui est juste et légitime.

Au Conseil de ville, hier au soir M. le conseiller Peachy a fait une interpellation au maire pour savoir de quelle manière on allait payer les \$90,000 promises à la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean. On sait que, d'après les arrangements, la corporation aura droit à un escompte de 5% si elle paie comptant. M. Peachy a justifié son interpellation en disant qu'il était impatient que les intérêts de la ville allaient être sacrifiés.

Son Honneur le maire a dit qu'il avait consulté certaines institutions financières et qu'il avait obtenu la certitude qu'il était impossible de vendre les bons de la corporation à 5%, et qu'en conséquence il avait demandé à la compagnie du lac Saint-Jean si elle accepterait des bons à 5%. Celle-ci a répondu qu'elle les accepterait à cette condition pour faire plaisir à la corporation, et qu'il avait pris des engagements. Il a ajouté qu'il était convaincu d'avoir fait une excellente transaction.

M. le conseiller Peachy a prétendu, de son côté, que la corporation pourrait facilement vendre ses bons à Québec, payés comptant et obtenir l'escompte de 5% de la compagnie.

M. l'échevin Hearn a ajouté que la transaction faite par le maire fut-elle la meilleure qui ait encore été faite depuis que la corporation existe, cela n'empêcherait pas de chercher s'il était possible d'en faire une meilleure encore.

M. l'échevin Hearn a dit qu'il avait eu une entrevue avec le maire et M. l'échevin Bourget, Guay, Hearn, Henchey, Rhéaume, Rinfret, et MM. les conseillers Chouinard, Gunn, Johnston, Langvin, McLaughlin, McWilliam, Boy, Peachy, Russell, Samson et Vallée.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un état des deniers parqués sur le marché Pinlay de cette cité, pendant le mois de janvier dernier, et se montant à la somme de \$222 40.

Présenté un compte de la compagnie du gaz de Québec pour l'éclairage des rues de la cité pendant le trimestre terminé le 31 janvier dernier, et se montant à la somme de \$1,540.00.

Renvoyé aux comités des chemins et des finances.

Présenté une pétition de James McCullen, pompier, demandant le remboursement de douze piastres que l'on a retranchés de ses gages.

Renvoyé au comité des finances. Présenté les 526<sup>e</sup> et 527<sup>e</sup> rapports du comité des marchés.

Du consentement du Conseil, M. l'échevin Bourget, second par M. l'échevin Rinfret, a proposé et il a été résolu :

« Que les 526<sup>e</sup> rapport du comité des marchés soit pris en considération comme premier ordre du jour ».

Présenté le 528<sup>e</sup> rapport du comité du feu.

(Réparer le toit de la station du feu n° 2.)

Présenté le 528<sup>e</sup> rapport du comité du feu.

(Payer le compte de Fisher et Blouin pour casques.)

L'ordre du jour étant appelé :

« Lu le 536<sup>e</sup> rapport du comité des marchés, lequel ayant été mis aux voix a été adopté, et il a été résolu :

« Que les baux des maisons près de la halle Jacques-Cartier aux locataires actuels leur soient continués pour l'année prochaine, du 1er mai au 30 avril 1883, aux mêmes prix et conditions que l'année courante, et que le notaire de la Corporation reçoive instruction de rédiger les contrats en conséquence. »

« Lu le 1303<sup>e</sup> rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :

« Qu'une permission pour quinze ans soit accordée aux dames de l'hôpital du S. C. de Jésus, d'enlever des endroits qui reçoivent les égouts de la ville, le compost qui s'y forme comme engrais, à condition que, par le contrat entre elles et la Corporation, elles s'obligent à se conformer à tous les règlements et ordonnances de la cité. »

« Lu le 1304<sup>e</sup> rapport du comité des finances, lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :

« Que l'office de M. A. C. Rhéaume de la somme de vingt piastres pour la partie de la rue Stuart qui n'a été proposée de faire passer outre ses deux lots, tels que démontré dans le plan transmis avec les lettres, soit acceptés. »

D'après avis, M. l'échevin Bourget, second par M. le conseiller McWilliam, a proposé :

« Que l'ingénieur de la cité reçoive instruction de faire une spécification des travaux requis pour ajouter un étage au bureau de la pesée du marché Berthelot, pour servir d'ogomet au clerc du dit marché, qui offre de payer la somme de trente-six piastres par année pour le dit logement et que le président du comité des marchés soit autorisé à demander des soumissions pour ces travaux, pourvu que le coût n'exécède pas deux cents piastres à être prises sur les fonds du comité des marchés, et faire rapport à ce Conseil, laquelle motion ayant été mise aux voix. »

L'honorable échevin Hearn, second par M. le conseiller Gunn, a proposé :

« Que la dite motion ne soit pas adoptée, mais qu'il soit résolu :

« Que les fonds de la cité ne devraient pas être employés à la construction de logements à louer, et, de plus, qu'il n'est pas de l'intérêt de la cité que la corporation s'occupe à bâtir des maisons. »

Laquelle motion ayant été mise aux voix, a été rejetée après division de 7 contre 9, à savoir :

Pour : MM. Guay, Hearn, Henchey, Gunn, Johnston, McLaughlin et Russell — 7.

Contre : MM. Bourget, Rhéaume, Rinfret, Chouinard, Langvin, McWilliam, Peachy, Roy et Samson — 9.

Et la motion principale a alors été adoptée sur la même division renversée, et il a été en conséquence résolu comme susdit.

M. le conseiller Johnston, second par M. le conseiller Gunn, a alors proposé, et il a été résolu :

« Que ce Conseil s'ajourne maintenant d'hui au premier vendredi de mars prochain, le 5 du dit mois, à 7 heures et demie P. M. ».

Ajourné.

Nous accusons réception du mandement de Mgr l'évêché de Québec, publié le 2 février, sur le respect dû aux décisions du Saint-Siège. Nous en ferons part à nos lecteurs, lundi.

Nouvelles générales. Il doit y avoir réunion du cabinet, cette après-midi. Il y a eu, hier au soir, grand bal à la magnifique résidence de M. Sheehy, député de Québec-Est, où l'honneur de M. le lieutenant-gouverneur de Manitoba, et de madame Cauchon. L'assemblée pouvait être de 300 personnes. La réception a été des plus cordiales. L'honorable M. Blanchet, président de la Chambre des Communes, a donné un dîner aux employés, jeudi, de cette chambre. Le banquet en l'honneur du juge Taschereau de la Cour Suprême aura lieu, ce soir, au St. Lawrence Hall, Montréal. Les membres du comité d'organisation sont : MM. W. W. Robertson, C. R. Roy, C. R. S. B. Bethune, C. R. E. Carter, C. R. J. Doucette, C. R. W. H. Kerr,

C. R. R. Laffanano, C. R. T. W. Ritchie, C. R. A. Lacoste, C. R. J. M. Loranger, C. R. L. N. Benjamin et C. A. Geoffroy.

Quand Sir John A. Macdonald a paru, jeudi, dans les couloirs de la Chambre, à Ottawa, avec son uniforme de Windsor, il a été immédiatement entouré par un grand nombre de ses amis politiques qui l'ont vivement félicité sur sa bonne tenue et son air de santé. Sir John a dit en souriant : — Voyez-vous cette épée, et bien une petite fille en me désignant dans la rue il y a un instant, se disait : est-ce cela un canon. Et avant que le chef du cabinet eût eu le temps de terminer sa phrase, un petit gazerettier qui s'était arrêté pour écouter s'écria tout-à-coup : Je crois qu'elle voudrait dire un gros canon. L'incident a fait beaucoup rire.

Un correspondant de Montréal dit qu'il vient de se former un nouveau syndicat pour acheter le chemin de fer du Nord. Il se composerait de sir Hugh Allan, sir N. P. Belleau, l'ex. maire, Rivard, MM. Jacques Grenier, Michel Laureat, S. Saint-Onge, C. G. Rodier, L. M. Masson, G. A. Drolet, J. B. Renaud et J. G. Ross.

On dit que l'offre est de \$450,000 par année pendant 25 années, avec \$25,000 par année pour chaque cinq années qui suivront les cinq premières.

Le journal le Manitoba fait connaître ainsi au lecteur le but du voyage de Mgr Taché à l'Ontario :

« Mgr A. Taché est parti, mercredi, pour l'Ontario pour des affaires de la plus haute importance. On se rappelle que dans le cours de l'été dernier, Mgr Lynch, archevêque de Toronto, visitait Manitoba. Le but de son voyage était de s'entendre avec Mgr Taché pour choisir des terres pour une colonisation d'Irlandais catholiques. C'est dans le but de s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet de ce projet de colonisation que Mgr Taché est allé à Toronto et se rendra ensuite à Ottawa en compagnie de Mgr Lynch. »

Nous lisons dans la Minerie : « M. Lacoste et M. Pagnuelo ont plaidé, vendredi, devant le Conseil Privé d'Ottawa, sur la demande de désaveu faite par l'école de médecine Victoria au sujet du bill de l'Université Laval. M. Pagnuelo s'était adjoint M. Macdougall, qui a soutenu, comme il l'avait fait dans la cause Mercier, que les législatures provinciales n'ont guère plus de pouvoirs que des conseils municipaux, et que le bill de Laval, comme beaucoup d'autres, est par conséquent inconstitutionnel. »

Parlement Fédéral.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 10 février.

M. Bergeron propose l'adresse en réponse au discours du trône. Il compare l'état du pays aujourd'hui avec ce qu'il était il y a quatre ans et il remercie la providence, mais il ajoute que l'on doit en même temps remercier le gouvernement qui a permis au pays de profiter des avantages de la bonne récolte. En parlant de l'exécution de Son Excellence dans le Nord-Ouest, il a félicité le gouvernement qui a été assez sage et assez prévoyant pour acquiescer à ce vaste territoire où s'accomplira bientôt la prophétie des auteurs de la politique nationale, parce qu'on y verra s'ouvrir un vaste marché pour les produits industriels des provinces plus avancées.

Il regrette que nous soyons encore dans la nécessité de nourrir les Indiens, qui ne comptent que sur la chasse pour subsister. Il approuve l'augmentation faite à l'effectif de la police à cheval, augmentation justifiée par l'affluence plus nombreuse de la population blanche, afin d'éviter des conflits qui pourraient entraver dans une guerre comme celles qui ont eu lieu aux États-Unis.

Il pense que la députation de Québec désire que la constitution de la Cour suprême soit modifiée. Elle aurait préféré l'abolition de cette cour, mais elle n'a aucun doute que le gouvernement proposera des amendements satisfaisants.

Le syndicat du Pacifique a montré sa sincérité en poussant les travaux du chemin de fer avec la plus grande vigueur. Il termine en démontrant que les prévisions des pères de la Confédération se sont toutes réalisées. Nos travaux publics se concentrent et notre population augmente ; tout le monde trouve du travail, grâce à la politique judicieuse suivie par le gouvernement ; les hommes d'affaires cherchent à placer leurs capitaux dans le pays et des milliers de nos concitoyens, qui ont dû s'expatrier pour gagner le pain de leurs familles, reviendront habiter la terre natale qu'ils aiment tant.

M. Guillet a secondé l'adresse par un excellent discours.

L'honorable M. Blake a critiqué, avec une modération qui a été remarquée, la politique du gouvernement et notamment la politique nationale. Il n'attribue pas la prospérité du pays à la politique nationale, mais à la bonne récolte. Il prétend que, tous les jours, on a la preuve du mauvais marche fait avec le syndicat du Pacifique. Il ne voit pas avec plaisir la promesse que le chemin de fer devra se compléter dans cinq années, pour voir ainsi peser sur le peuple d'ailleurs le poids de la taxe qui devait s'étendre sur une période de dix années.

Le chef de l'opposition a attaqué avec vigueur la politique du gouvernement concernant les terres politiques qui lui sont favorisées pour les spéculateurs, au dépend des colons.

« Son discours a été, en général, empreint de modération, et il a conclu en félicitant le chef du cabinet sur le rétablissement de sa santé. »

Sir J. A. Macdonald répondit brièvement à l'honorable M. Blake qui s'est plaint que la Canada n'est pas le pouvoir de faire ses propres traités. Depuis que Sir A. T. Galt a été nommé commissaire, le Canada a été représenté dans toutes les conventions entre l'Angleterre et les puissances étrangères, dans lesquelles le Canada est intéressé. Il en a été ainsi à Madrid et à Paris et le premier ministre ajoute que le gouvernement anglais a donné l'assurance que si les négociations pendantes avec la France échouent, il ne s'opposera pas à ce que le Canada négocie un traité pour son propre compte, s'il le peut. Cette attitude nous donnera une sorte d'indépendance que nous saurons apprécier.

La séance a été levée à 6 heures.

Bulletin télégraphique d'Amérique. On dit à Londres que le marquis de Huntly, contre lequel un mandat d'arrestation a été lancé, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, se prépare à quitter la Grèce pour un long séjour dans l'ouest des États-Unis.

On croit généralement à Londres que le gouvernement aura les plus grandes difficultés à assurer son impôt pour faire adopter ses propositions concernant les procédures parlementaires.

La nouvelle concernant l'assassinat du correspondant du Times, en Arabie n'était pas fondée. M. Brilhaug a adressé la parole à ses collègues qui l'ont accueilli avec enthousiasme.

Un juif réfugié arrive à Liverpool récemment, venant de la Russie, a déclaré qu'il avait vu des femelles juives battues cruellement dans les rues de la ville de Kiev, et la police refusait d'intervenir.

Un soldat de Nikolaïev a dit qu'il n'avait pas permis à son régiment de supprimer les émeutes contre les juifs.

Les réfugiés juifs croient que le Czar ignore leurs souffrances et n'est pas responsable des atrocités commises contre eux.

On mande de Paris que la banque de Macon et la banque Willaure et Périgieux ont suspendu leurs paiements.

Les républicains espagnols ont célébré à Madrid, par un banquet, l'anniversaire de la proclamation de la République, en 1873.

On a appris à Vienne qu'une bande de 60 Chaldéens ont violé les saints tombaux à Jérusalem, et ont détruit l'autel arménien et les images des saints.

Le journal le Monde ne nous est pas venu depuis dimanche.

Le service postal serait-il encore ici si facile.

Il y aura, mardi soir, le 15, à la salle du cercle de Saint-Sauveur, une causerie en faveur de Notre-Dame de Lourdes. Porte ouverte à 7 heures. Prix d'entrée : 15 cents.

FAITS DIVERS.

Bazar. — Un bazar, avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Québec, s'ouvrira, le 19 juin prochain, dans la magnifique salle de Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Sauveur, pour venir en aide à l'allégement de la dette des réparations et travaux de construction qui restent à faire à la grande et belle chapelle de Notre-Dame de Lourdes. Ce sanctuaire est maintenant bien familier à la piété de la bonne population de Québec. Elle a appris à aller puiser dans les trésors de grâce, que la Vierge Immaculée tient ouverte dans son sein à tous ceux qui savent aimer les choses du ciel. Elle aura une bonne occasion de témoigner sa reconnaissance à cette bonne mère, en contribuant, comme elle sait toujours si bien le faire, au succès de ce bazar. La liste des dames directrices de ce bazar sera publiée prochainement.

Encore le Grand Tronc. — Depuis quelques jours l'abondance de la neige a nécessité le travail d'une locomotive spécialement pour nettoyer la voie du Grand Tronc. Ces jours derniers, le convoi proposé au nettoyage, lancé à toute vitesse, poussait la neige avec une telle force que plusieurs portes de maisons ont été enfoncées, et si malheureusement il y avait eu des enfants près de ces portes, ils auraient été infailliblement écrasés. A Québec, les convois sur le chemin de fer du Nord ne peuvent courir plus de dix milles à l'heure dans la ville. Pour qu'on eût réglé ce régime ne serait-il pas adopté par la corporation de cette ville pour protéger les contribuables. —Quotidien.

Activité. — Le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, a provoqué un grand émoi à Saint-Raymond. Tout le monde travaille à la coupe du bois de feu, du bois de char, et aux traverses de chemin de fer, qui sont transportées à Québec. La seule difficulté est de trouver des ouvriers suffisants pour répondre aux commandes. Les cultivateurs, de leur côté, bénéficient notablement du chemin de fer, en ce que des commerçants de Québec, de Montréal et d'ailleurs vont chercher leurs produits chez eux. Les pommes de terre, par exemple, se ven-

dent à un prix très-élevé. Les hôteliers roquent de voyageurs, et les marchands font d'excellentes affaires.

MM. Sharples et Fils ont fait un contrat avec M. Badier, pour 10,000 morceaux de bœuf, qui devront être livrés cet hiver et au printemps.

Dissolutions de sociétés. — Parent et Cie, Québec, Kans et Ballard, coreyeurs, Québec, Vandry et Bolanger, marchands de nouveautés.

Nouvelles sociétés. — J. B. Renaud et Cie, marchands de farine et grain, Québec ; J. B. Renaud, J. L. Renaud, Gaspard Lemoine, V. Châteaufort, associés. J. B. Renaud, marchand à commission. William Jacques, marchand de chaussures, Québec. J. A. Vandry, marchand de nouveautés, Québec.

D'après le Courrier de Maskinongé, la dysentérie a fait de grands ravages à Louiseville depuis quelques jours, surtout parmi les enfants.

Neige. — Il est tombé dix pouces de neige à Concord, N. H., jeudi soir et vendredi matin. Il en est tombé 70 pouces depuis le commencement de l'hiver.

Les petits pois verts, se vendent actuellement à Gainesville, Floride, 25 cents la pinte, et les fraises de \$1 à \$1.50 la pinte.

Inondations. — Des inondations ont fait périr beaucoup d'animaux dans les rivières Navagola et Brazos, dans le Texas.

Vol de cadavre. — Il y a quelques jours, aux Trois-Rivières, un nommé Édouard Pleau mourait subitement, et il était porté au cimetière deux jours après. Mercredi matin, on trouva son corps dans la cour d'un nommé Gauthier, pilé en deux, dépouillé de son linceul et entouré de paille dans une boîte à emballer des marchandises. La boîte était adressée à Montréal. Le cadavre était évidemment destiné à la dissection. On n'a pu découvrir ceux qui l'ont exhumé.

On lit dans le Constitutionnel des Trois-Rivières d'hier : « L'agitation causée par l'enlèvement du cadavre de M. Pleau n'a pas encore cessé dans notre ville. Chacun donne sa version, et comme la chose se passe toujours en pareille occurrence, ce sont principalement les personnes qui se croient les mieux renseignées qui soutiennent les versions les plus absurdes. »

« Quoiqu'on se dise sur la trace de ou des coupables, l'affaire en restera à tout probablement. »

Accident de chemin de fer. — On écrit de Fall River à l'Echo des Canadiens : « Louis Lafanchise, serre-frein sur le chemin Oul Colony, est tombé sur la voie ferrée, jeudi dernier, et une locomotive a passé sur lui. Il a eu les deux jambes et un bras affreusement mutilés. Il est mort à deux heures de l'après-midi. »

« Le défunt était Canadien-français, âgé de 22 ans et demeurait à Taunton, Mass. Il était célibataire. »

—M. George F. Young, de l'American House, écrit de Marblehead qu'il a été guéri d'un mal de gorge grave, par l'application de l'huile de St. Jacob, et n'a fait usage d'aucun autre remède.

Nouvelles Maritimes. On lit dans le Telegraph, de Sidney :

« Une singulière histoire est rapportée par le capitaine de la barque Gladstone, arrivée de Londres à la fin de novembre. Le 22 du même mois, un matelot était tombé à la mer. La barque mit en panne, et une chaloupe, occupée par le premier lieutenant et quatre hommes, se rendit à l'endroit où le matelot avait disparu, mais la mer était agitée et il ne fut pas possible de le découvrir. Comme le bateau se disposait à retourner au navire, le malheureux vint se cramponner aux pattes et aux ailes d'un énorme albatros. L'oiseau avait fondu sur l'homme qu'il avait vu se débattre dans les flots et s'était efforcé de le saisir dans ses serres puissantes. Deux fois il l'attaqua sa proie et fut repoussé par l'infortuné matelot, obligé ainsi de lutter et contre les vagues et contre l'ennemi opiniâtre qui lui était pour ainsi dire tombé des nues. »

« Quand l'albatros, après avoir plané un instant, s'est abattu pour la troisième fois sur l'homme épuisé, l'idée lui a traversé l'esprit comme un éclair que cet oiseau, si acharné à diner de lui, serait peut-être son salut. En même temps il a saisi et serré de toutes les forces qui lui restaient le cou du vorace habitant de l'air qui, à demi étrangle, déployait ses ailes toutes grandes pour se soutenir, et criblait le matelot de coups de serre. Mais, quoique tout lacéré et énoyé, il n'a pas lâché prise et il a eu enfin la satisfaction d'étrangler entièrement l'albatros, dont le corps gigantesque s'est mis à flotter inerte sur les vagues. L'homme, qui ne savait pas nager, lui a passé un bras autour du corps, sous l'aile, et de l'autre main il a saisi fortement les pattes. C'est dans cette position qu'il a été aperçu par ses camarades, et l'instant d'après il était hissé dans la barque, complètement épuisé, mais sans blessures dangereuses. »

On est sans nouvelles, à New-York, du steamer City of Limerick, capitaine Storry, de la ligne Central, parti le 8 janvier, de New-York pour Londres, avec un équipage de 70 hommes, mais sans passagers, sauf quelques bouviers escortant un troupeau de 400 bêtes à cornes qui était à bord. Les agents de la ligne disent qu'ils n'ont pas d'inquiétude et que le steamer doit simplement avoir été retardé par les vents d'est, qui ont régné sur l'Atlantique depuis son départ. Le retard est

malheureusement trop considérable pour que cette explication soit vraisemblable. Les probabilités sont que la City of Limerick a péri corps et biens, comme il est arrivé récemment au City of London, de la même ligne.

La circulaire de A. J. Maguire, de Londres, dit que l'année a commencé sous de meilleures auspices pour la vente des bâtiments qui sont plus demandés. Les grandes pertes que la marine a subies ont créé des lacunes qu'il faut combler. Les prix du fret sont encourageants même sur l'Atlantique où la concurrence est si grande.

Voici les ventes en janvier : navire Southern Cross, 1129 tonnes, construit à Boston en 1868, \$30,000 ; navire Kleeno, 1228 tonnes, construit à Newburyport, en 1864, \$30,000 ; barque Wandering Jew, 667 tonnes, construit à Long Island en 1880, \$32,000 ; barque Halcyon, 625 tonnes, construit à Bath en 1865, \$9,000 ; barque H. D. Brookman, 678 tonnes, construit à Belfast en 1856, \$6,000 ; brigantin Edward Hatton, 242 tonnes, construit à Parsboro, N. S. en 1875, \$7,000 ; brigantin Oliver Cutts, 262 tonnes, construit en Suède en 1854, environ \$2,500.

LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Engorgement, l'Inflammation du Collier, Entorses et Poulxures, Brûlures, Eczémements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dent, d'Oreilles, pour Pieds et Malles Glacés et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'huile de St. Jacob comme remède externe sans, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendez Par Tous Les Droguistes et Commerçants de Médecines.

A. VOGELER & CIE. Baltimore, Md., U. S. A. 25 nov. 1881 754-124

BULLETIN COMMERCIAL

ACTIONS DE BANQUES, ETC. Samedi, 11 fév., 1 heure P. M.

Table with columns for Bank Name, Value, and other financial data. Includes entries like Banque de Montréal, Banque d'Ottawa, etc.

Actions de banques achetées sur marge. G. H. BURROUGHS.

Courtier d'Actions de Banques et de Stocks de Commerce. Agent Financier Bureau : 107,

suront les quantités que les Indes Anglaises dirigent sur les ports de la Nouvelle-France qui tendent à se transporter en ce qui concerne le commerce de la laine et de la soie... L'année 1881, dit M. Kohn-Jackson, entre autres leçons significatives, aura démontré l'existence de la vieillesse et orthodoxe politique anglaise qui consiste à appuyer l'industrialisme du pays sur la production des différentes matières du monde, au lieu de la placer sous la dépendance unique d'un service unique d'approvisionnement, celui de l'Amérique.

**Ventes par Encan.**  
CANADA. PROVINCE DE QUEBEC. COURS SUPPLEMENTAIRE. DISTRICT DE QUEBEC. No. 1163. WILLIAM FYPE et autres demandeurs. CHRISTOPHER MASSIAH, défendeur.

**Vente de la Barque "Gylfe" de 991 tonnes, etc.**  
M. M. Maxham et Cie vendront MARDI, le 21 du présent, à la GALE SCHEDE DE DINNING, la barque Gylfe, de 991 tonnes, construite en 1848, à Medford, Mass., doublée en cuivre et construite en cuivre et en fer, et en position de partir.

**Annouveau**  
Société de Géographie de Québec.  
Les membres sont informés, que la réunion pour l'élection des officiers pour l'année courante aura lieu, le 1er JUILLET, à 8 heures, à la Société, à l'Arrière-Corner, G. LINDSAY, Secrétaire-Archiviste.

**SOUSSIONS DEMANDEES**  
L'INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC demande des soumissions pour certains ouvrages de menuiserie et plâtrage et pour un appareil de chauffage à être exécutés dans la maison de l'Institut.

**AVIS**  
UN DIVIDENDE DE TROIS ET DEMI POUR CENT pour six mois à compter du 1er JUILLET, sur le dividende de la Compagnie, payable à leur bureau le 1er JUILLET prochain.

**ASSURANCE**  
"La Souveraine."  
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE des Actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA pour l'année 1881, aura lieu, le 21 FEVRIER prochain, à 10 heures, à M. J. H. BELLEROSE, Vice-Président P. Q. A. S.

**AVIS**  
UN JUNE CHEVAL (3 ans) Un "Buggy" Un Harnais Une Carriole et deux Peaux de Bœuf. Le tout à bon marché.

**AVIS**  
A VENDRE.  
UN JUNE CHEVAL (3 ans) Un "Buggy" Un Harnais Une Carriole et deux Peaux de Bœuf. Le tout à bon marché.

**MALADIES DE POITRINE**  
Dans le plus grand nombre de cas GUERISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE.  
L'Élixir alimentaire Ducre

**BAZAR**  
EN FAVEUR DE L'ASILE DU B. N. PASTEUR FONDÉ PAR LE PATRONAGE DE Sa Grandeur Monseigneur E. A. Tachereau, Archevêque de Québec.

Il sera tenu un Bazar pour le soutien de cette institution de charité, le 12 JUILLET prochain. Les personnes qui seraient disposées à faire quelque don en faveur de la bonne œuvre, sont priées de vouloir bien le faire parvenir aux dames directrices du bazar, dont les noms suivent:

**LE MAGASIN DE FERRONNERIE DU BON MARCHÉ**  
No. 1, rue Saint-Jean.  
ANDREWS FRÈRES, PROPRIETAIRES

**DE FEU THOS. ANDREWS.**  
Ayant fait l'acquisition de tout le fonds de commerce nous pouvons aujourd'hui offrir à nos pratiques et au public en général tous les articles de cette branche de commerce à des prix très-modérés.

**PEINTURES ! PEINTURES !**  
Nous devrions faire l'œuvre peinture exécutée et par là même, nous avons une grande économie. M. W. W. Martineau, peintre et un homme nous ont nommés leurs seuls agents pour leurs œuvres.

**FOURRURES POUR CADEAUX**  
G. R. RENFREW ET C<sup>ie</sup>  
Vendront, pendant le temps des fêtes, l'assortiment qui leur reste de leurs riches Manteaux de fourrures pour dames, CHAPEAUX, MANCHONS, ETC.

**MOCCASSINS ET RAQUETTES**  
AU PRIX DU GROS!  
35, RUE BUADE, H. V.  
21 déc. 1881. 790-20 avril

**CHEMIN DE FER DE Q. M. O. ET O.**  
Changements d'Heures  
A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882.

**JEUX, JOUETS, POUPÉES**  
Articles de fantaisie!  
Le soussigné ayant décidé de discontinuer l'importation de JOUETS, JOUETS, JEUX, etc., offre en ce moment tout son assortiment.

**REMEDE**  
Dr. SEY, de PARIS.  
CERTIFICAT.  
M. S. LAGRANGE. Depuis plusieurs années je souffrais de violentes attaques de migraine provenant d'une mauvaise digestion. Aujourd'hui, après avoir pris quelques bouteilles de l'Élixir de Dr. Sey, je suis entièrement guéri de ces attaques et mon estomac digère bien. J'ai aussi employé le médicament dans ma famille contre les indigestions, les coliques et les vomissements, les enfants ont été guéris.

**LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS**  
FONDÉE EN 1875.

CAPITAL PERMANENT..... \$100,000  
" ACCUMULANT..... 45,000  
Surplus au Fonds Permanent, 31 mars 1881..... \$ 8,520.78  
" Accumulant, "..... 2,598.40  
Total surplus..... \$11,119.18

**Barreau: 105, rue Saint-Pierre, Québec.**  
DIRECTION:  
S. LEBLANC, Couvreur, Président.  
JOM. PLAMONDON, Couvreur.  
K. R. FRECHET, Couvreur.  
JOS. ARCHER, Couvreur.  
CYRILLE DUQUET, Couvreur.

**ÉTANT SUR LE POINT DE DEMENAGER**  
Au local occupé en ce moment par MM. Wartelet et Cie., MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS, No. 73, rue St.-Pierre.

**PRIX NOTABLEMENT RÉDUITS**  
Services à Dîner et à Déjeuner, Services à Dessert, Services à Thé, Services de chambre à coucher, Figurines et Bustes en Poros, Sets Colonne et Vases bohémiens, Argenterie, Lampes à kérosène, Pendules, Lampes de passage, Lampes de table, et Bracketts.

**F. T. THOMAS, SALLES D'EXPOSITION:**  
114, COTE DE LA MONTAGNE.  
2 fév. 1882. 50-1m

**FOURRURES ! FOURRURES !**  
Le soussigné offre en ce moment le reste de son assortiment de riches Fourrures, comprenant: Habits, Gilets, Boas, Chapeaux, Robes de Sleighs, Etc., etc.

**CADEAUX DE NOËL**  
ET DE JOUR DE L'AN.  
Venant d'être reçu à la LIBRAIRIE-DERY, 40, rue Saint-Pierre, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

**JEUX, JOUETS, POUPÉES**  
Articles de fantaisie!  
Le soussigné ayant décidé de discontinuer l'importation de JOUETS, JOUETS, JEUX, etc., offre en ce moment tout son assortiment.

**REMEDE**  
Dr. SEY, de PARIS.  
CERTIFICAT.  
M. S. LAGRANGE. Depuis plusieurs années je souffrais de violentes attaques de migraine provenant d'une mauvaise digestion. Aujourd'hui, après avoir pris quelques bouteilles de l'Élixir de Dr. Sey, je suis entièrement guéri de ces attaques et mon estomac digère bien. J'ai aussi employé le médicament dans ma famille contre les indigestions, les coliques et les vomissements, les enfants ont été guéris.

**A vendre ou à louer**  
A LOUER.  
LA MAISON occupée par madame Crawford, située sur l'Esplanade, propriété de l'hon. M. Cauchon.

**Bureaux à louer.**  
PLUSIEURS BUREAUX A louer dans l'Union Buisson, 12, rue Sainte-Anne.  
2 fév. 1882. 52

**A LOUER.**  
LA MAISON occupée par J. A. Garnier, couvreur, M. D., située rue des Fossés, n. 181. S'adresser à JOS. LABROQUE, Québec, 2 fév. 1882. 54-1m-16

**A VENDRE OU A LOUER.**  
CETTE BELLE RESIDENCE connue sous le nom de "L'Érabie", et située dans la paroisse de Sainte-Foy, voisine de celle de M. S. Lesage. La propriété comprend une maison en briques très-comfortable avec de grandes dépendances, Étables, Remises, et un Jardin à fleur et potager. Il y a aussi environ six acres de terre en parfait ordre.

**A LOUER.**  
CETTE MAISON DOUBLE de première classe, n. 12, rue MacMahon, près de l'église de Saint-Jacques, avec un grand jardin en arrière. Le tout a été récemment renouvelé par le propriétaire pour son propre usage. De nouvelles améliorations se sont faites de manière à convenir à un locataire sérieux. Le rez-de-chaussée, la cuisine, la salle à manger et la dépendance sont munis des commodités les plus modernes, etc., etc.

**A LOUER**  
CETTE PROPRIÉTÉ de valeur près du terminus du chemin de fer du Nord, au Palais, actuellement occupée par l'honorable Th. McCreary. Il y a sur la propriété une construction en pierre de 76 pieds sur 36 pieds sur 37 pieds, et autres constructions bien adaptées pour une manufacture. Possession immédiate.

**Maison à louer.**  
LA GRANDE MAISON résidence de première classe, No. 38 rue Saint-Louis, Haute-Ville, occupée actuellement par madame M. R. H. Debell et Cie. Il peut être divisé en deux bureaux doubles avec coffres de sûreté de première classe dans chacun. S'adresser à J. B. BENAUD, 7 février, 1882. 65.

**Lot à vendre.**  
CE LOT DE TERRE VAGANT situé au faubourg Saint-Jean, entre les rues Saint-Jean et Saint-Charles, et mesurant environ 100 pieds de front. C'est le seul lot vacant sur la rue Saint-Jean. Il sera vendu en un lot ou trois lots différents. Des conditions avantageuses seront accordées à un acheteur sérieux. S'adresser à GLACKMEYER et GAUVREAU, Notaires, 84, rue Saint-Pierre, 1er fév. 1882. 48.

**Anse à louer.**  
L'ANSE SAINT-CHARLES, sur le côté nord de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis le dépôt du chemin de fer du Nord, voisine de la propriété de H. N. Jones, couvreur, avec Résidences, Étables, Écuries, et autres constructions de diverses natures. Assés, des Estacades, des Chaînes, et autre matériel appartenant au dit établissement. Le tout tel qu'il est maintenant occupé par A. F. A. Knight, couvreur. Pour d'autres détails s'adresser à GLACKMEYER et GAUVREAU, 1er fév. 1882. 47.

**A VENDRE.**  
UN LOT DE TERRE situé dans le quartier Saint-Hoch de Québec, mesurant vingt-deux pieds et demi de front sur cinquante et six pieds de profondeur. Conditions faciles. S'adresser à T. ST. JEAN LORTIE, Notaire, Bâtisse du Journal de Québec, No. 12, rue Sainte-Anne, H.-V. 22 nov. 1881. 743.

**MARCHANDISES SÈCHES**  
MARCHANDISES D'ETAPE I

Notre assortiment de Marchandises en Coton et en Soie est maintenant au complet. Nous avons les manufactures qui produisent les plus belles et les plus riches étoffes qui puissent être obtenues, lesquels sont reconnus partout comme étant les meilleurs valeurs en ville, et aussi comme ayant depuis longtemps donné entière satisfaction aux acheteurs.

**EFFETS DOMESTIQUES!**  
Coton blanc à drap, de première qualité  
Coton blanc croisé à drap, de première qualité  
Les meilleures Toiles blanches d'Irlande à drap, de première qualité.

**BEHAN BROTHERS**  
RUE BUADE, HAUTE-VILLE.  
30 janv. 1882. 40

**GOBLETS ET VERRES A VIN**  
UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PATTERNS, y compris plusieurs de qualité supérieure et réellement remarquable, à \$1.00 les douzains

**ABAT-JOUR**  
TRANSPARENTS NOUVEAUX!  
L'ARTICLE EST TRÈS-INTÉRESSANT.  
Dépôt d'Huile astrale. PEVERLEY ET C<sup>ie</sup>, 22 déc. 1881. 791

**R. MORGAN, Marchand de Musique.**  
Desire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, à la vente de ceux qui desireraient acheter un cadeau pour un ami, pourront choisir, à un prix modéré. Cet assortiment est trop considérable pour qu'il soit possible d'en faire l'énumération, mais on se bornera à mentionner deux livres qui seraient bien accueillis et formeront une magnifique complément aux œuvres musicales de la famille, savoir: Chansons de la France, contenant 60 des plus belles romances françaises, etc., avec accompagnement complet de piano-forte et accessoires. Prix: un brochure, \$1.00; richement relié en toile bleue et dorée, \$1.50. Les Chansons populaires du Canada, volume magnifique, relié dans le même genre que le précédent, sont aux mêmes prix. Les commandes seront envoyées par la poste frisées sur réception du prix spécifié. Une visite est respectueusement sollicitée. R. MORGAN, Marchand de Musique, 8, rue La Fabrique 15 déc. 1881. 1001

**EN VENTE**  
LE VAPEUR "BIENVENU,"  
Capacité: 648 tonnes, ayant deux engins à basse pression de la force combinée de 50 chevaux vapeur. Pour le prix et autres informations s'adresser à la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André. A GABOURY, Secrétaire. 4 fév. 1882. 60

QUEBEC, 10 Février 1882.

Ouverture du parlement fédéral.

L'ouverture des Chambres, hier, à Ottawa, a eu lieu avec un grand éclat. Son Excellence le gouverneur-général a été acclamé avec enthousiasme par la foule des spectateurs qui encombraient les avenues du parlement. Le représentant de la Reine était entouré d'un brillant état-major. La salle du Sénat offrait le plus magnifique coup d'œil. Quand les membres de la Chambre des Communes furent réunis aux sénateurs, Son Excellence donna lecture du discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat : Messieurs de la Chambre des Communes :

L'espoir que j'exprimais, lors de la clôture de la dernière session, qu'à la rentrée des Chambres nous pourrions nous féliciter d'avoir franchi une année de paix et de prospérité, a été pleinement réalisé. Le Canada a été favorisé par une année de grande prospérité. Les cultivateurs ont obtenu une récolte abondante et vendent leurs produits à des prix rémunérateurs. Les industries manufacturières se sont développées et continuent de se développer sous des auspices favorables. Le commerce s'est constamment accru et l'ordre règne dans notre pays. Pour ces diverses bénédictions nous ne saurions trop témoigner notre reconnaissance au dispensateur de toutes choses.

Le premier magistrat des États-Unis a été retranché de cette vie par la main d'un assassin, et la douleur provoquée dans le pays par une perte qui n'était pas seulement celle de nos amis et voisins, doit être si grande ici comme une preuve nouvelle de la sympathie qui unit, dans la fraternité, l'empire britannique et la république américaine.

Durant la vacance j'ai eu le plaisir de visiter la province qu'Ontario et de traverser les vastes prairies du Nord-Ouest, et d'après mon examen personnel je puis sincèrement féliciter le Canada qui possède une région si magnifique et si fertile, et qui sera habitée, j'en ai le espoir, dans les courts des années, par des millions de sujets de Sa Majesté qui seront heureux et contents. Les immigrants ne se sont pas bornés à Manitoba et à ses environs, mais se sont dispersés vers l'ouest jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, et depuis la frontière internationale jusqu'à la rive nord de la Saskatchewan.

C'est pourquoi on pense que le temps est venu de diviser le territoire en quatre districts provisoires ou davantage, avec une nomenclature appropriée. Cette question sera soumise à vos délibérations. Pendant mon voyage, j'ai rencontré plusieurs tribus indiennes, et toutes ont exprimé la confiance de voir se continuer la politique traditionnelle de bienveillance et de justice qui a dirigé jusqu'ici les relations entre le gouvernement et les aborigènes. Je regrette, cependant, de dire que la nécessité de fournir des provisions aux Indiens existe encore et devra vraisemblablement s'imposer encore pendant quelques années.

Tous les moyens ont été employés pour établir les tribus indiennes sur des réserves et pour les engager à se livrer à l'élevage des bestiaux et à la culture du sol. Ces essais ont réussi dans une bonne mesure, mais ce n'est qu'après une longue patience que nous pouvons espérer convaincre ces enfants de la forêt et des prairies à abandonner leurs habitudes nomades, à pouvoir se suffire à eux-mêmes, et finalement à accroître la richesse industrielle du pays. L'affluence d'une population blanche a grandement accru le danger d'une collision entre le colosse et l'homme rouge, et dans mon opinion, a nécessité une augmentation devenue urgente dans l'effectif de la police à cheval. Vous serez appelés à sanctionner ce changement.

Le rapport de la commission nommée pour étudier le système actuel du service civil sera déposé sur le bureau et vous aurez à examiner une loi à ce sujet.

Le recensement décennal ayant été fait, l'année dernière, vous serez appelés à examiner de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes et à la remanier. Une loi dans ce but vous sera soumise. Plusieurs autres questions importantes provoqueront votre attention. Vous serez entre autres à examiner des projets de loi tendant à liquider des banques insolubles, des compagnies d'assurance et des corporations commerciales ; pour consolider et amender les lois concernant les terres de la Puissance ; pour amender les actes relatifs à la Cour Suprême du Canada, et des projets de loi concernant la tenue de la charge de juge des cours de comté et concernant les criminels fugitifs dans l'empire, et vous serez aussi appelés à porter votre attention sur la position anormale de la juridiction de la vice-amirauté.

Les travaux de construction sur cette partie du chemin de fer du Pacifique canadien, entre le débarcadère de Prince Arthur et Winnipeg, sont poussés avec vigueur et l'on espère avec confiance qu'en juillet prochain la communication par voie ferrée sera établie entre ces deux endroits. La section entre le Portage du Rat et Winnipeg, une longueur de 135 milles, a été complétée et transférée et les conditions du contrat passées à la compagnie du Pacifique canadien par laquelle cette voie est aujourd'hui mise en opération.

Il a été fait des progrès considérables sur la section orientale, à commencer à la station Callander et les travaux vont être poursuivis avec vigueur, pendant la présente année, sur cette partie de la ligne. Dans la Colombie anglaise, les travaux sur la section entre Savona's Ferry et Emery's Bar s'exécutent de manière à faire espérer qu'ils seront parachevés dans le temps prescrit dans le contrat, et la ligne, à partir de ce dernier endroit jusqu'à Port Moody, qui a été localisée avec soin, pendant la dernière saison, est en ce moment sous contrat en vue de la compléter dans le même temps que la section depuis Savona's Ferry jusqu'à Emery's Bar.

Sur les sections qui doivent être construites par la compagnie du chemin de fer, les travaux ont été poussés avec la plus grande énergie. L'été dernier le chemin a été nivelé sur une distance de 218 milles, dont 161 milles sont complétés et ouverts au trafic. La compagnie a de plus nivelé 89 milles des lignes d'embranchement.

Je suis heureux de pouvoir dire que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial s'est considérablement accru et que cette ligne a été, pendant la dernière année fiscale, et pour la première fois dans son histoire, mise en opération sans dépenses pour le pays.

Les travaux sur le canal Welland ont été tellement avancés que les eaux du lac Érié ont été introduites en juin dernier pour l'alimenter, et en septembre la nouvelle portion du canal entre Allanburg et Port Dalhousie a été ouverte au trafic.

Vous apprendrez avec plaisir qu'une ligne mensuelle de steamers, qui a été subventionnée en vertu de l'autorité du Parlement, établit maintenant une communication entre la Puissance et le Brésil et il y a lieu d'espérer qu'il sera fait un commerce profitable aux deux pays.

Le rapport d'une commission royale, émanée pour étudier la question du travail dans les manufactures et rechercher les meilleurs moyens de favoriser le confort et le bien-être de l'ouvrier et de sa famille, sans nuire inutilement au développement de nos industries manufacturières, vous sera présenté et mon gouvernement vous invite à examiner sérieusement ce rapport.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Le budget de l'année dernière sera mis devant vous. Vous verrez avec satisfaction que la dépense a été moindre et le revenu plus considérable que les prévisions de l'année dernière, laissant un surplus de plus de quatre millions de piastres. Une partie de cette somme a été employée par la diminution de la dette publique par le rachat des bons parvenus à maturité et portant six pour cent d'intérêt, et le reste a été appliqué au paiement de travaux publics, au crédit du compte du capital. La nécessité d'employer l'emprunt en débentures autorisée par le Parlement pour ces fins, a été en conséquence évitée.

Le budget de l'année prochaine vous sera aussi soumis et vous reconnaîtrez, j'en ai la conviction, qu'il a été préparé en vue de l'économie et de l'efficacité du service public.

Honorables messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous invite maintenant à fixer votre attention sur les divers sujets mentionnés et sur le commerce en général, sujets qui seront soumis à votre examen, avec une entière confiance dans votre habileté et votre désir patriotique de favoriser les meilleurs intérêts du pays.

Quelques députés élus pendant la vacance sont introduits dans la Chambre des Communes de la manière ordinaire ; la plupart sont des ministères, entre autres M. Cimon, de Charlevoix, et M. G. Amyot, de Bellechasse.

Le discours du trône sera pris en considération aujourd'hui.

Choses et autres.

L'attitude prise par le cabinet d'Ontario sur la question des frontières n'a pas été favorablement reçue dans cette province même.

Le Mail nous dit que l'on proteste partout contre le langage violent, les menaces maladroites du premier ministre, M. Mowat, et de ses collègues.

La masse de la population d'Ontario entend faire respecter ses droits, mais sans sortir de la légalité, ou des voies constitutionnelles.

A une assemblée tenue à North Perth, l'on a adopté la résolution suivante :

« Que nous considérons le langage, dont se sont servis les membres du cabinet-Mowat et leurs partisans dans la législature, en discutant l'adresse en réponse au discours du trône, comme propre à mettre la province d'Ontario en guerre ouverte avec ses sœurs provinciales, à saper les bases de la Confédération, et à créer pour Ontario un état d'isolement entièrement contraire à ses intérêts.

« Que le cabinet Mowat et ses partisans menacent d'en appeler à la force sur cette question des frontières, mais que le parti conservateur entend maintenir la confédération et la maintenir. »

Le Parlement anglais est en session depuis mardi dernier. Pour faire partie du Parlement, il faut croire en Dieu et c'est ce qui a valu, dès sa première séance de

mardi, une seconde expulsion de l'un de nos membres, M. Bradlaugh, qui est athée.

Bradlaugh ne croyant pas en Dieu, ne peut prêter serment d'allégeance sur les saints Évangiles.

Plusieurs membres éminents du Parlement anglais se seraient contentés d'une simple affirmation, ou parole d'honneur, mais la majorité des Communes n'a pas voulu transiger sur une question qui touche à la base de l'ordre social.

Bradlaugh a protesté et s'est retiré tout en opposant quelque résistance aux huisseries.

Le discours du trône contient un passage très significatif à l'égard de la France, au sujet des négociations pour le renouvellement d'un traité de commerce.

Sa Majesté la Reine parle de la France sur un ton d'amitié qui est un heureux présage pour l'avenir.

Il est certain que le gouvernement anglais tient à cette amitié autant que la France elle-même et que ces deux pays sont plus étroitement liés que jamais pour se protéger contre la ligue continentale des trois empereurs.

Depuis quelques jours une dépêche, partie de Paris, annonçant la création par le gouvernement canadien, d'une agence commerciale à Paris, et que l'honorable sénateur Fabre en était nommé le directeur avec un traitement de \$6,000 par année.

Mais la Gazette, de Montréal, de mercredi, nous annonce que cette nouvelle n'a rien de fondé.

L'Electeur annonce de nouveau avec joie que le Crédit-foncier est mort, et sa raison se trouve dans le fait que l'honorable M. Wartel a dû en abandonner la gestion.

L'Electeur ne comprend pas que cette fonction était incompatible avec celle de trésorier provincial, que l'honorable M. Wartel a acceptée, et que sa démission de la charge d'administrateur délégué du Crédit-foncier n'affecte en rien l'existence de cette institution.

L'Electeur fait encore erreur en annonçant que Mgr de Montréal a blâmé La Minerve d'avoir publié le dernier mandement de Mgr l'Archevêque de Québec, sans y être autorisé.

Qu'il relise les journaux et il constatera que tel blâme n'existe nulle part.

L'Electeur, dans un autre article, s'occupe de la taxe sur le tabac canadien et vote aux gémonies le gouvernement fédéral.

Nous l'invitons à continuer sur le même sujet ; il y remportera peut-être plus de succès que dans les questions sur lesquelles il s'est exercé depuis quelque temps.

Le Journal, en reproduisant, l'autre jour, une dépêche d'Ottawa, mentionnant que les couloirs de la Chambre fédérale étaient remplis, en ce moment, de gens en recherche de places, a jeté l'Electeur dans l'étonnement, lui qui croyait que « ses adversaires ne faisaient de la politique que par pur patriotisme ».

D'abord, l'Electeur sait-il bien qui sont les chercheurs de places en question ? Sait-il bien si parmi ceux-là il n'y en a pas de ceux qui n'ont pu réussir à se caser sous le gouvernement de ce bon M. Joly ? On sait qu'un moment de sa chute une bande de siens menaçait d'envahir les bureaux du protonotaire de Montréal ? Ils avaient du patriotisme ceux qui se querellaient dans leur parage d'avance des dépoilles.

Toute la presse allemande paraît obéir à un mot d'ordre en fixant l'attention publique sur l'attitude de la Russie dans les Balkans.

On télégraphie de la Ville du Cap que la situation est très grave dans le Basutoland. On dit que tous les chefs ont le désir de se joindre au rebelle Maska.

Un correspondant de Londres dit que Sir Stafford Northcote combattra les nouvelles règles de procédures parlementaires que le gouvernement propose.

Trois cents juifs fugitifs de la Russie partent, samedi, pour les États-Unis. On dit que des milliers d'autres les suivront.

On télégraphie de Odessa, en Russie, que le steamer Cosmo a sombré en mer, en se rendant à Londres, et que 24 personnes ont péri.

On dit que la Russie ne retirera aucun vaisseau, cette année, du Pacifique, mais qu'elle y enverra deux autres frégates.

On mande de Berlin qu'il n'y a eu aucune communication entre l'Allemagne et la Russie à propos du discours de Skobeoff en faveur du panslavisme.

Stillman un correspondant du

ont guidé ses pas et assuré son véritable développement, son vrai progrès.

Après avoir terminé ce brillant tableau, le conférencier nous a invités à lire davantage ce livre par excellence où se trouvent réunis, dans un merveilleux ensemble, tous les genres de hautes capacités de satisfaire l'intelligence et de ravir le cœur.

Le point de vue humain auquel le conférencier a dû limiter son travail, nous fait espérer qu'il voudra bien consacrer encore quelques loisirs à préparer un nouveau travail sur l'inspiration des SS. Livres, que ses connaissances spéciales et ses études approfondies lui ont rendu si féconds.

Aux lignes qu'on vient de lire, nous ajoutons les suivantes qui nous ont été communiquées :

Monsieur l'abbé Méthot a donné, hier soir, une conférence fort instructive et intéressante sur les *Saintes Écritures*. Faisant la comparaison de la Bible, du livre par excellence avec les Védas des Indous, le Koran des musulmans et autres livres doctrinaux de fausses religions, il a fait ressortir l'incontestable supériorité du premier à tous les points de vue.

La Bible donne des leçons de la morale la plus pure, la plus parfaite qu'il soit possible d'imaginer. Aussi les peuples, qui ont cru en l'Évangile, ont-ils toujours été, malgré toutes leurs faiblesses, bien supérieurs, au point de vue moral, à tout ce qui s'est jamais pratiqué chez les nations païennes ; leurs lois étaient moins sévères, leurs châtimens moins durs, leur caractère plus doux et plus humain.

Le conférencier a donné comme exemple les lois concernant les esclaves. Dans le paganisme, ces malheureux étaient traités avec une révérence épouvantable, comme des bêtes de somme ; l'air et la lumière leur étaient parcimonieusement accordés ; le moindre méfait était puni de quelque affreux supplice et même de la mort. Chez les Hébreux, au contraire, la vie des esclaves était beaucoup plus douce et encore recouvraient-ils la liberté aux années jubilaires et sabbatiques.

La Bible est encore le plus ancien livre d'histoire et de science qui existe, et les vrais savants, ceux qui ne se contentent pas de pures hypothèses dénuées de tout fondement solide, n'ont jamais pu le trouver en défaut. Toujours les données de la science et les découvertes d'antiquités n'ont fait que corroborer ce que nous enseignaient les Livres Saints.

La Sainte Écriture est aussi un livre de prophéties. Elles commencent au berceau du genre humain, deviennent plus fréquentes avec les patriarches, atteignent leur plus grand développement avant Jésus-Christ, à l'époque des prophètes et se terminent avec l'Apocalypse de saint-Jean. La plus grande partie de ces prophéties se sont déjà réalisées ; quelques-unes ne le seront qu'à la fin des temps.

Ce livre divin, sublime à tant de points de vue, réforme de grandes beautés littéraires, qui peuvent lui faire soutenir la comparaison avec les plus beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

Malgré les efforts incroyables de l'impie et du rationalisme modernes, ils n'ont jamais pu réussir à battre en brèche l'authenticité de nos saints livres, de même qu'ils n'ont jamais pu révoquer en doute les miracles qui y sont rapportés.

Les ténérques que Koran et autres écritures ont cherché à répandre sur le caractère divin de notre Bible et de ses enseignements, se sont dissipés devant le lumineux témoignage de l'histoire et les réfutations solides des érudits catholiques. Voilà quelques-unes des idées que M. l'abbé Méthot, dans un excellent style, a développées dans sa belle conférence d'hier soir.

Bulletin télégraphique d'aujourd'hui.

On a appris, hier, à Liverpool, que les indigènes ont incendié la ville de Founricentral, sur la côte ouest de l'Afrique et ont pillé les établissements français et anglais. Plusieurs personnes ont disparu et on en croit tuées.

On télégraphie de la Ville du Cap que la situation est très grave dans le Basutoland. On dit que tous les chefs ont le désir de se joindre au rebelle Maska.

Un correspondant de Londres dit que Sir Stafford Northcote combattra les nouvelles règles de procédures parlementaires que le gouvernement propose.

Trois cents juifs fugitifs de la Russie partent, samedi, pour les États-Unis. On dit que des milliers d'autres les suivront.

On télégraphie de Odessa, en Russie, que le steamer Cosmo a sombré en mer, en se rendant à Londres, et que 24 personnes ont péri.

On dit que la Russie ne retirera aucun vaisseau, cette année, du Pacifique, mais qu'elle y enverra deux autres frégates.

On mande de Berlin qu'il n'y a eu aucune communication entre l'Allemagne et la Russie à propos du discours de Skobeoff en faveur du panslavisme.

Stillman un correspondant du

Times, de Londres, a été assassiné en Albanie. Il était allé devant consul américain en Crète.

M. de Lesseps est gravement malade.

Le révérend M. Godard (Zotique du diocèse de Rimouski, décédé à Montréal, le 5 février courant, appartenait à la société d'une messe section provinciale.

C. A. MAROIS, P<sup>re</sup>, Assistant-Secrétaire. Archevêché de Québec, 10 février 1882.

Nouvelles diverses.

On dit que l'honorable M. Caron, ministre de la milice, donnera, pendant la présente session, un banquet aux membres de la presse à Ottawa.

M. L.-N. Fortin, député de Montmagny, a été réélu maire de la paroisse du cap St-Ignace.

Le Monde dit que pas moins de soixante familles des États-Unis se sont adressées à M. Chs. Thibault, maintenant à Ottawa, pour avoir des informations sur le Manitoba et se déclarant prêtes à se rendre en ce pays, si le gouvernement veut faire pour elles ce qu'il fait pour les autres immigrants d'Europe.

Il vient de se former une société de colonisation à Chicoutimi, sous le patronage de Mgr Racine.

Le Journal des Campagnes à 16 pages, format grand quarto, vient de sortir des presses de M. Brousseau, et continuera de paraître une fois par semaine. Il remplacera le Courrier hebdomadaire de la même maison.

Les conditions d'abonnement sont de 1 dollar par année. Succès au confrère.

Un syndicat de Toronto a acheté de la banque de Montréal pour \$150,000 des bons du chemin de fer du Pacifique.

La Cour d'Ap est close, hier, en cette ville. Voici les jugements qu'elle a rendus : Shaw vs Lloyd, jugement confirmé ; Price vs la corporation de Batican, jugement renversé ; Russell vs Lefrançois, jugement confirmé ; Bernier vs McGreevy, jugement confirmé ; Metcalf vs Howard, jugement confirmé ; Metcalf vs Bacon, jugement confirmé ; Walker vs Connolly, jugement confirmé ; Renaud vs McGreevy, jugement confirmé ; Clarke vs Chauveau, jugement confirmé.

Un nouveau collège.—Les Pères Rédemptoristes de l'église Saint-Patrice parlent de construire un collège, à Silbury.

Les usines du chemin de fer du Nord.—Il y a, en ce moment, 140 ouvriers employés dans les usines du chemin de fer du Nord, où l'on construit des chars pour l'Intercolonial.

Chemin de fer sur la glace.—Le pont entre Hochelaga et Longueuil est regardé comme trop dangereux pour y faire passer le chemin de fer.

Le tunnel.—M. Rouillard, l'entrepreneur de la construction du tunnel dans Montréal dit que les trains y circuleront en 1885.

Les pilotes.—Les pilotes de Saint-Laurent sont en conférence, en ce moment, avec les commissaires du havre de Montréal au sujet d'un acte d'incorporation qui leur confère certains privilèges.

On évaluait à deux milliards de piastres la propriété immobilière et mobilière de la ville de New York. La propriété religieuse vaut \$5,000,000, et la propriété scolaire \$50,000,000.

Terrible prophétie.—La Liberté, de Paris, publie de terribles prédictions pour 1887, qu'elle attribue à un astrologue parisien d'une grande réputation :

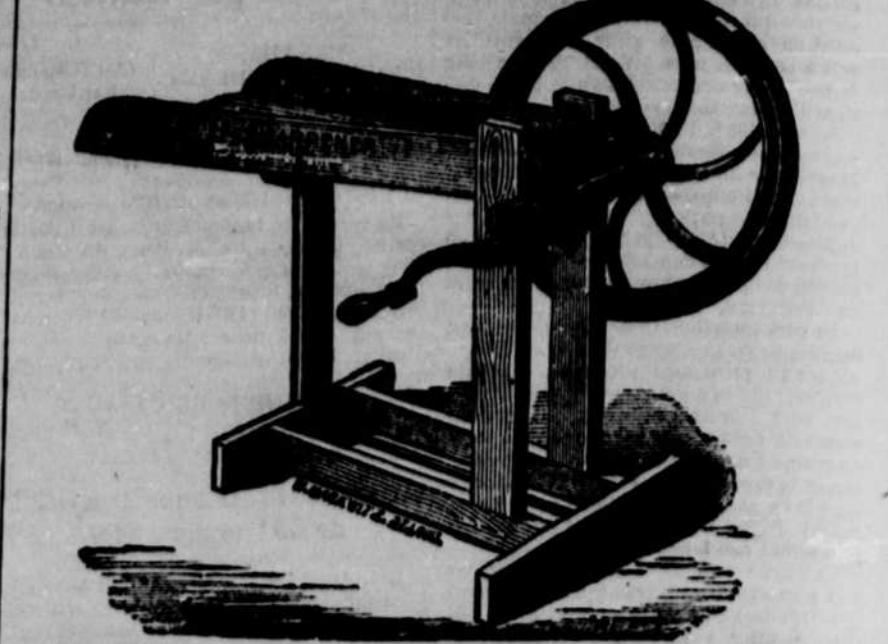
« Selon notre homme, une nouvelle guerre nous serait déclarée par l'Allemagne, et ses soldats viendraient encore sous les murs de Paris. Une deuxième commune éclatera, mais les fédérés se défendront comme des lions contre les Allemands, et, plutôt que de se rendre, feront sauter ce qui restera de la ville. Paris ayant complètement disparu, Lyon sera choisi comme capitale, et la France, pronant à son tour l'offensive, envahira la Prusse, et finalement la battra. L'unité allemande sera détruite.

L'astrologue prétend qu'il voit parfaitement le Trocadéro sauter et l'Opéra s'effondrer, ainsi que tous les quartiers situés sur les catacombes.

Rappelons que ce prophète avait prédit à la malheureuse Emma Livry qu'elle périrait par le feu et qu'il avait annoncé les événements de la Commune. En janvier 1870, il disait déjà : « Paris sera un peu abîmé prochainement, mais cela ne sera rien comparativement à ce qui arrivera plus tard. »

—Mon voisin, dit J. C. Horton, du Blado, de Toledo, a été sérieusement affligé d'un rhumatisme pendant des années. Il a fait usage de l'huile de Saint-Jacob qui l'a guéri immédiatement et pour jamais.

Décès. Hier, à Saint-Roch, à l'âge de 49 ans, M. J. B. Auld, inspecteur de poissons.



CHAS. T. COTE ET Cie. FABRICANTS ET AGENTS POUR LA VENTE

D'INSTRUMENTS ARATOIRES No. 30, rue St.-Paul, et 32, rue St.-André, BLOC RENAUD.

Informent le public qu'ils ont complété leur assortiment de Machines aratoires les plus améliorées, ainsi que Grains et Graines de semence, voici l'énumération des machines :

- CHARRUES A PERCHE forgées et oreille d'acier pour deux chevaux. forgee en fonte pour deux chevaux. forgee et oreille d'acier pour un cheval. réversible pour côteaux, pour un ou deux chevaux. dite "l'Amie du cultivateur" ou charruas à trois sillons. TRAINS auxquels on attache toutes sortes de charrues, cultivateurs ou aratoires. HERSES CIRCULAIRES faisant double ouvrage et d'une manière supérieure à tout autre. HERSES EN FER en trois et quatre parties. ROULEAUX pour un ou deux chevaux avec herse et semoirs. CULTIVATEURS pour un ou deux chevaux, avec les scarificateurs de jardin avec les accessoires. SEMOIR avec Herse, Rouleau et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus complet qui ait jamais été inventé, patente de Vessot FAUCHEUSES. La célèbre "Toronto ou Whiteleys" et "New Warrior." MOISSONNEUSES, de Toronto ou Whiteleys. MANÈGES pour un cheval. MOULINS A BATTRE. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de Gray et Fils, Vermont, avec van, garantis pour battre de 200 à 300 minots par jour sans aucune perte. Machine à scie ronde. Machine à scie de travers mue par un cheval. Moulins à battre mus à la main, capables de battre sept à dix minots par heure. Batissoirs de Blanchard améliorés. Machines pour finir le beurre, un article indispensable surtout pour les commerçants de beurre. Poches à fourchons pour arracher les patates. Arrache-souches. Cribles ordinaires. Cribles pour séparer toutes espèces de grains. Petit Semoir et Cultivateur à la main. Charrettes à arroses. Charrettes à foin. Tambours écossais. Machine pour griser et laver les roues (Lifting Jack). Camion de magasin. Machines à laver de toutes espèces. Turbines. Bancs de camp. Chaises-hamac. Lit de camp. Presse à foin. Pelles à cheval ou grattoirs pour chemins. Nous prenons aussi des commandes pour la vigne Beaconsfield et la célèbre plante Prickly Comfrey. Ceux qui ont besoin d'instruments aratoires feront bien de venir visiter notre assortiment ; toutes nos marchandises sont garanties, nos prix et nos conditions les plus faciles pour le même genre d'effets.

—AUSSI EN VENTE— COPROGENE OU PROCÉDÉ BONMER POUR FABRIQUER TOUTES SORTES D'ENG AIS PRIX : 50 CENTIMS.

CHS. T. COTE ET Cie, Bureau de Poste, Boîte 134

N.B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines. Québec, 12 avril 1881. 217

A. F. COLLETTE ET C<sup>ie</sup> A. JOS. PAGEAU, Arch'ecte et Dessinateur,

MAUFACTURIERS DE CIERGES, Saint-Luc, comté de Saint-Jean. PREMIER PRIX POUR CIRE BLANCHE L'Exposition Provinciale de 1881. La patente la plus perfectionnée pour la manufacture des cierges. Avantages spéciaux à MM les curés et aux marchands des campagnes. Cierges à 33 cents la livre pendant tout le mois d'octobre. Cierges garantis être fabriqués avec de la cire du PREMIER PRIX Et d'après les strictes règles de la rubrique terroir le certificat suivant : Je, soussigné, connaisant M. AUGUSTE FRANCIS COLLETTE, apiculteur et fabricant de cierges, résidant à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, me fais un devoir de certifier qu'il est à ma connaissance personnelle qu'il emploie dans la confection de ses cierges de la cire d'abeilles et non de la cire végétale. De plus, je certifie que M. Collette a en sa possession plus de 12,000 livres de cire vierge prête à être blanchie et 6,000 livres qui le sont. N. BARRET, P<sup>re</sup> Curé de Saint-Luc. Saint-Luc, comté de Saint-Jean 1881. Cire récoltée par MM. Collette et Cie. 10 nov. 1881. 720-12M

BOIS A VENDRE. Un million de pieds de bois de pin (cisé en 1878) de 1, 1 1/2, 2 et 3 pouces, convenable pour la construction des bâtisses, et prêt à être travaillé. Bois de pin pour planchers, pour couvertures, etc., etc. Soliveaux en pin scié, le tout livré à n'importe quel endroit de la ville. Moulins à scie à la vapeur de Saint-Charles. PIED DE LA RUE GRANT, ST-ROCH SIMON PETERS, Propriétaire. 10 août 1881. 536

SIMON BEDARD FERBLANTIER, No 46, rue Saint-Jacques Palais QUEBEC.

Marchand et manufacturier de Ferblanterie d'articles vernis, polis et étampés. Les gros et en détail. Ainsi que des Chaises d'appointement, meubles anglais et français. Un grand assortiment de doubles et simples. 1er janvier 1881.

EN VENTE A DES Prix réduits.

LES MOTEURS DE BATEAUX A VAPEUR suivants, savoir : Un, 45 pouces cylindre, 10 pieds de course Deux, 40 " " " 10 " " " Un, 30 " " " 8 " " " Un, 26 " " " 6 " " " Un, 25 " " " 8 " " " Un, 18 " " " 10 " " " Un, 15 " " " 12 " " " Un, 22 " " " 22 " " " Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de navigation à vapeur du Saint-Laurent, que Saint-André. A. GABOURY, Secrétaire. 7 mars 1881. 141